



Mairie de La Selle Guerchaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE

Séance du 02 juillet 2026

Le Jeudi 02 juillet 2026 à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. Ludovic LE SQUER, Mme Karine BOUGEARD, M. Walter GÉRARD, Mme Édith CAPELE, M. Alexandre DUBOS, Mme Aurélie DUBOS, M. Joël BRUNEAU, Mme Martine COUVERT, M. Sébastien GOUPIL, Mme Amandine GORIUS, M. Alexandre BARRET.

Excusés :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers excusés : 02 – M. BARRET Alexandre – Mme BOUGEARD Karine

Nombre de conseillers absent : 01 – Sébastien GOUPIL

Nombre de conseillers municipaux présents : 08

Nombre de Pouvoirs de vote : 0

Date de convocation : 25/06/2026

M. Joël BRUNEAU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du PV du dernier conseil municipal

Délibérations :

- Mise en non-valeur de créances douteuses

Questions diverses :

- Gestion du camping – planning de l'accueil estival
- Gestion de la salle communale
- Point sur les finances communales
- Point sur les travaux à réaliser

Ouverture de la séance à 19h33

Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, adopte le Procès-Verbal de la précédente réunion du 05 juin 2026.

Délibérations

M. Le Maire ayant délégation du conseil municipal pour admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200,00 €, montant qui ne peut être supérieur au seuil fixé par le décret N° 2026-118 du 20 février 2026 du CGCT,

Il informe les membres du conseil avoir procédé à la mise en non-valeur d'une somme de 25,95 € correspondant au titre N°172 de 2022, à la demande et en accord avec le SGC de Vitré.

La délibération sur ce sujet n'est donc pas nécessaire.

Questions diverses

- Gestion du camping – planning de l'accueil estival

Congés de Mme PIEROT du jeudi 30 juillet au lundi 17 août – Reprise le jeudi 20 août.

- Planning des passages au camping
- Répondre aux mails de demande de réservation
- Gérer les emplacements réservés sur le camping

Autre – Gestion réservations camping :

Prévoir à l'automne d'installer des tubes dans le sol pour ensuite pouvoir y intégrer les panneaux de réservation (gain de temps et évite d'utiliser un maillet pour enfoncer le piquet)

- Gestion de la salle communale

- Astreinte pour vérification de la salle (ménage et comptage de la vaisselle) le lundi : Amandine, Aurélie, Martine, Joël, Ludovic. Un planning va être formulé pour la mise en place de l'astreinte.
- Organisation d'une visite de la salle pour prendre possession des lieux et du fonctionnement.
- Réflexion sur une boîte à clé pour la remise des clés de la salle.

- Point sur les finances communales

M. JOUSSE, nouvellement Conseiller aux décideurs locaux de la commune a rencontré M. Le Maire et Mme PIEROT le lundi 08 juin 2026. Il a alerté M. Le Maire sur les difficultés financières de la commune. Une réflexion doit être menée par les élus pour redresser les finances communales.

- Point sur les travaux à réaliser

- Camping. L'entreprise ROCHETTE retenue en 2025 ne pourra intervenir qu'à partir de l'automne, voire fin d'année.
- Eclairage public lieux-dits « Le Patis » et « La Gagnerie »
Le conseil confirme son accord pour la dépense de l'installation des lumières sur les deux chemins non éclairés, afin de sécuriser les piétons, notamment les scolaires, sur les périodes hivernales.

- Point PLUI par Edith CAPELE

Edith CAPELE rend compte au conseil du document complété en amont avec Ludovic LE SQUER, Walter GERARD et Edith CAPELE et présenté lors de la 1^{ère} réunion de préparation du PLUi qui s'est tenue le jeudi 02 juillet à La Guerche de Bretagne. Édith CAPELE remplaçait M. Le Maire qui n'avait pu se rendre disponible.

Cette réunion avait pour thématique le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui est l'un des projets de ce début de mandat de Vitré Communauté.

Cela définit et fait évoluer les règles d'utilisation des sols pour l'ensemble des communes, afin d'assurer une vision cohérente de l'urbanisme et du développement du territoire, à l'échelle des 46 communes. L'objectif est de trouver le bon équilibre entre développement du territoire, qualité de vie et protection de l'environnement.

Présentation flash de 5 minutes par chaque commune (atouts, préoccupations) et de déterminer les enjeux prioritaires (3 enjeux) pour les années à venir :

Enjeu 1 : développer et maintenir la démographie

Enjeu 2 : construire et rénover l'habitat au regard du respect de l'environnement

Enjeu 3 : maintien des exploitations agricoles

Également, déterminer les priorités en termes d'aménagement urbain : développement des aménagements paysagers en favorisant les îlots de fraîcheurs et les lieux de rencontres.

Délibérations - liste

La séance est levée à 21h15 – Date du Prochain conseil – samedi 26/09/2026

Date : 26/9/26

Le/la secrétaire



Date : 26/09/26

Le Maire

Ludovic LE SQUER

